



## Pré-requis et conditions d'admission

### Les candidats doivent :

> Afin d'accéder à l'inscription au diplôme par la voie de la VAE, il est nécessaire de réaliser une démarche préalable de demande d'inscription auprès de la DRAAF SRFD via un dossier de demande de recevabilité à la VAE (CERFA N°12818\*02).

Ces démarches peuvent être engagées tout au long de l'année. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-mars.

## Tarifs et conditions financières

> La VAE est gratuite, l'accompagnement seul est payant et non obligatoire mais recommandé.

> 70 euros de l'heure, Il faut compter en moyenne 14h suivant le niveau et l'autonomie du candidat ; Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.

> En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique.

> Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement France Travail, au PTP (projet de transition professionnelle)...

## Obtention de la VAE

> Vous transmettez à l'autorité certificatrice un dossier décrivant votre expérience. La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation. Entreprendre une démarche de VAE ne se résume pas à une simple formalité, cela vous demande une réelle implication et de la motivation pour relever ce challenge.



## 1 établissement public, 5 centres



### Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cde Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSA PA Productions Animales
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage

- > Le BTSa GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...